



Un Plan de Déplacements Inter-Entreprises pour les entreprises du pôle économique Atlansèvre

vendredi, 12 juillet 2013 / Ipe

Au printemps 2011, alors que le prix des carburants connaissait une hausse importante, la communauté de communes Arc En Sèvre, soutenue par la CARSAT et l'ADEME, a décidé de lancer un plan de déplacements inter entreprises (PDIE), qui s'est avéré être le premier en région Poitou-Charentes, sur son pôle économique Atlansèvre.

Ce plan est destiné aux quelques 2000 salariés qui travaillent chaque jour sur le pôle économique en visant à générer des économies pour ces usagers, mais aussi à limiter le flux de véhicules individuels et leurs émissions de CO2, limiter le risque routier, créer du lien...



Plusieurs étapes sont nécessaires à la mise en place d'un plan de déplacements inter entreprises : Ainsi, au printemps 2012, un diagnostic a été réalisé avec un cabinet d'études spécialisé ; il s'agissait d'identifier les moyens d'accès aux principales zones économiques du pôle : bus, vélo, voiture, TER (5 arrêts journaliers), suivi de l'établissement d'une cartographie anonyme des domiciles des quelques 2000 salariés du pôle.

Puis, à l'automne, un questionnaire a été soumis à ces salariés les sollicitant sur leurs habitudes en termes de mobilité, leurs possibilités et envies éventuelles de changements, et ce qui pourrait les y inciter. Malgré un taux de réponse moyen, les groupes de travail mis en place au printemps 2013, ont permis aux dirigeants et salariés d'exprimer leurs attentes en termes de mobilité, mais aussi leurs difficultés face au changement (95% des salariés ont pour habitude de venir travailler en voiture individuelle).

C'est en septembre prochain que l'avant dernière étape du plan sera amorcée : le lancement officiel des actions du PDIE : actions en faveur du covoiturage (telles que des rencontres entre covoitureurs potentiels), mise en place d'une navette entre la gare

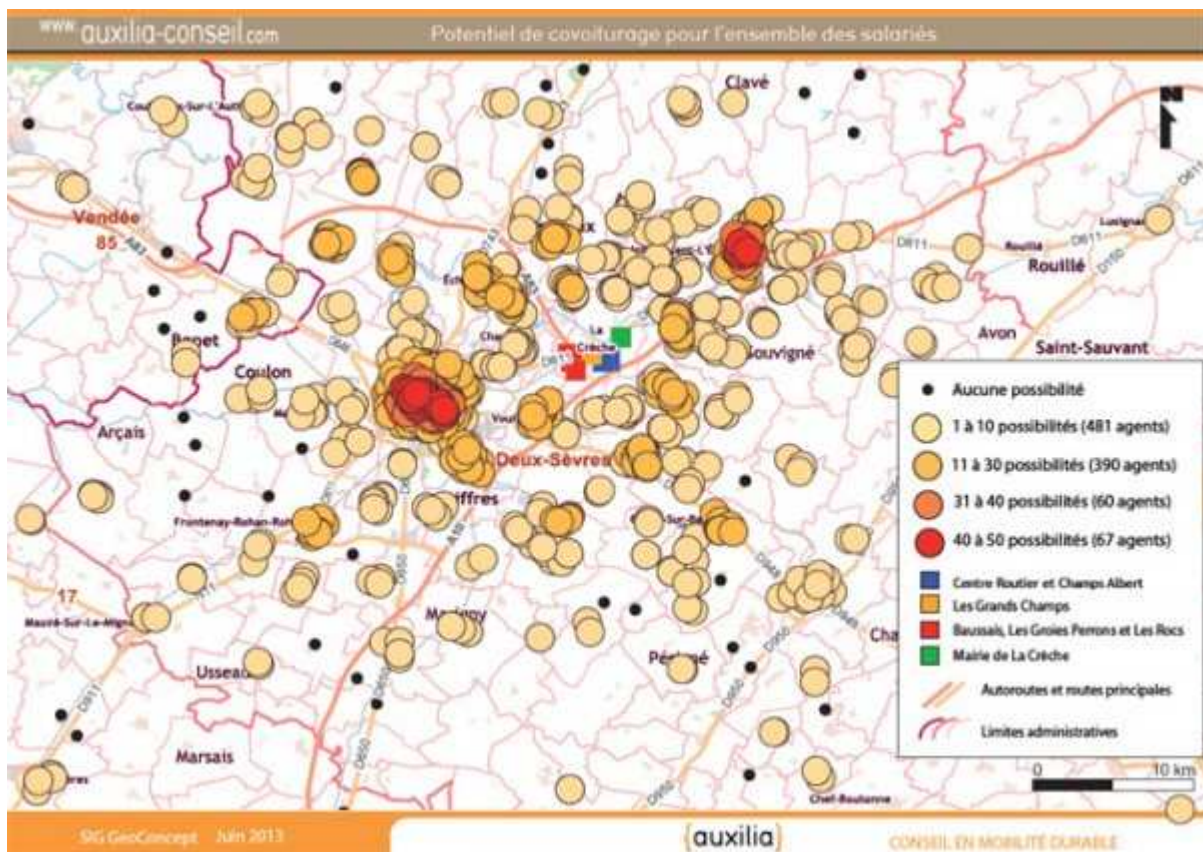
TER et les zones...

Un travail de longue haleine qui requiert une implication de chacun

« Le contexte financier s'est alors révélé être un facteur influent » souligne Emmanuelle Beri, en charge du développement du Pôle Atlansèvre « lorsque le prix des carburants baisse, les usagers se sentent moins concernés par une telle démarche ».

Un premier bilan des actions mises en place sera réalisé en septembre 2014. Il va sans dire qu'un PDIE se construit sur le long terme et que les salariés trouvent ici l'occasion de repenser leurs modes de déplacement domicile-travail, car chacun peut y trouver son compte économiquement et humainement.

Toutes les informations : www.atlansevre.fr



Potentiel de covoiturage pour l'ensemble des salariés à juin 2013